

— nouveaux
critères —

ODYSSÉE JEUNES

Envie de faire découvrir
le monde à vos élèves ?

—
Guide pratique
2015–2016
—

Odyssée Jeunes est une initiative du Conseil général de la Seine-Saint-Denis
et de la Fondation BNP Paribas, conduite en partenariat avec la Direction des
Services Départementaux de l'Éducation nationale.

Odyssée Jeunes est un programme du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et de la Fondation BNP Paribas dédié à soutenir la réalisation de voyages scolaires organisés par les collèges du département. Chaque projet soutenu peut bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 30 000 euros sur trois ans.

Une étude pour valoriser l'apport des voyages scolaires

Conduite sur les voyages scolaires soutenus au travers d'Odyssée Jeunes, ce document est un outil pour les porteurs de projets qui souhaitent en savoir plus sur les enjeux et les effets des voyages scolaires, leur organisation et aussi les pièges à éviter pour en faire un projet pédagogique réussi. Le document consultable en ligne sur www.odysseejeunes.com et il est également possible de commander des exemplaires imprimés.

Lancé en décembre 2009, ce programme a déjà permis la concrétisation de plus de 700 voyages scolaires permettant à près de 30 000 collégiens d'approfondir leurs connaissances d'une langue étrangère ou celles de l'histoire d'un pays, en abordant les notions de développement durable ou de citoyenneté et de découvrir d'autres cultures.

Forts du succès d'Odyssée Jeunes et du dynamisme croissant des équipes éducatives, les partenaires reconduisent cette année le programme pour trois ans afin d'appuyer de nouveaux types de projets : pluriannuels, plus ouverts, plus ambitieux. Vous trouverez dans ce guide toutes les conditions pour présenter votre projet pédagogique et quelques conseils pour vous aider à le concevoir et l'organiser.



VOLLEY !!



— Odyssée Jeunes, mode d'emploi

(ci-contre)
Regards croisés sur Berlin au XX^{ème} et XXI^{ème} siècle
Collège Victor Hugo à Noisy-Le-Grand

Odyssée Jeunes, mode d'emploi

Le programme Odyssée Jeunes s'efforce de répondre à deux enjeux principaux :

- favoriser la mobilité et l'ouverture culturelle des collégiens du département au travers d'un projet pédagogique comprenant un voyage scolaire
- permettre au plus grand nombre d'élèves de pouvoir en bénéficier et en particulier les collégiens issus des familles les plus modestes.

Quel type de projet présenter ?

Tous les projets pédagogiques qui incluent un voyage scolaire et répondent à l'une des thématiques ci-après sont éligibles : découverte et apprentissage d'une langue étrangère, éducation à la citoyenneté (construction européenne, coopération décentralisée...), découverte des lieux de mémoire et historiques, découverte des sciences, éducation au développement durable, éducation artistique et patrimoine, découverte de l'économie, des métiers et des formations...



(ci-contre)
Échange linguistique et culturel avec des collégiens de l'île de Kinmen
Collège Pablo Neruda à Aulnay-Sous-Bois

(ci-dessous)
La Deuxième Guerre Mondiale des deux côtés de La Manche
Collège Aime et Eugénie Cotton au Blanc-Mesnil

2015, l'année du climat

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera la COP21, la 21ème conférence diplomatique des Nations Unies sur le changement climatique. Cette édition doit aboutir à un nouvel accord international, valable pour tous les pays du monde, dont l'objectif est de maintenir le réchauffement du climat en deçà de 2°C.

Au-delà des délégations diplomatiques qui sont impliquées dans les négociations, cet événement va rassembler aussi les médias, des ONG et le grand public.

Cet événement, qui se déroulera au Bourget, est une occasion formidable d'amener les élèves de la Seine-Saint-Denis à s'impliquer et se mobiliser dans des actions à différentes échelles autour du climat, des sciences ou de l'actualité...

C'est pourquoi la commission du programme sera particulièrement attentive aux projets de voyage scolaire dont l'objet aura pour étude les enjeux liés au changement climatique.

Quatre grandes directions d'actions pédagogiques :

- celle de l'éducation au développement durable dans sa composante environnementale et plus particulièrement associée à la thématique climat
- celle de l'éducation aux langues vivantes par l'aspect multinational et multiculturel que revêt cette manifestation
- celle de l'orientation, la formation aux nouveaux métiers de l'économie verte
- celle de l'éducation aux médias, à la communication, à l'information, à la citoyenneté



(ci-dessus)
Regards croisés sur Berlin
au XX^{ème} et XXI^{ème} siècle
Collège Victor Hugo
à Noisy-Le-Grand

Des idées de parcours éducatifs et outils en lien avec le climat :

- l'évolution des changements de saisons et le changement climatique (outil en lien avec l'association Planète Sciences)
- projet autour des sciences participatives (observation de l'évolution de la nature, végétation, changement météo...)
- intervention de scientifiques sur une thématique en lien avec le climat
- projection cinématographique (centre ressource de Via le monde)
- expositions itinérantes (centre ressource de Via le monde)
- partenariats potentiels avec l'UNESCO (lien avec les scientifiques, expositions sur les océans...)
- partenariat potentiel avec la Fondation BNP Paribas qui soutient la recherche sur le changement climatique (lien avec les scientifiques, présentation des projets soutenus...)

Le voyage doit répondre à des objectifs pédagogiques bien définis et approfondir, sous un autre angle, les questions étudiées en classe. Il doit s'inscrire dans un projet pédagogique plus global qui doit couvrir sur au moins deux années scolaires.

Exemple de voyage sur deux ans :

en année 1 préparation du voyage avec les élèves participant au projet, lancement d'un groupe d'échange sur eTwinning, sortie scolaire en lien avec le thème du projet.

en année 2 réalisation du voyage en début d'année puis valorisation du projet avec l'appui d'un partenaire (association, mairie...) au travers d'une exposition avec présentation orale des élèves au sein de l'établissement et dans la ville.

Exemple de voyage sur trois ans :

en année 1 lancement d'un groupe d'échange sur eTwinning avec les élèves participants au projet, première rencontre avec les correspondants.

en année 2 préparation du voyage avec les élèves, première exposition sur le projet pour en présenter les objectifs aux autres élèves du collège.

en année 3 valorisation du projet avec l'appui d'un partenaire (association, mairie...) : pièce de théâtre ou court-métrage au sein de l'établissement.

ANNÉE 1

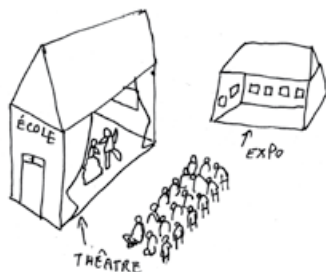


12-

ANNÉE 2



ANNÉE 3



L'organisation des sorties et des voyages scolaires est encadrée par une circulaire du Ministère de l'Éducation nationale. Avant de présenter un projet dans le cadre de notre programme, nous vous invitons à en prendre connaissance sur odysseejeunes.com/programme.

Qui peut présenter un projet ?

Le Chef d'établissement indique la composition de l'équipe organisatrice et leurs profils professionnels, il désigne un référent en charge de la présentation du projet. Le référent doit être un membre de l'équipe éducative du collège (chef d'établissement, enseignant, conseiller principal d'éducation). C'est ce référent qui doit déposer la demande de subvention.

Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Les projets sont étudiés et retenus par une commission composée de représentants de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, de la Fondation BNP Paribas et de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.

Cette commission retiendra les projets qui, de leur conception jusqu'à leur valorisation, seront les mieux construits et cohérents avec les objectifs du programme Odyssée Jeunes. Pour cela, elle examinera les projets et les évaluera selon plusieurs critères :

Un projet pédagogique pluridisciplinaire et complet : il repose sur un fil conducteur thématique qui traverse plusieurs disciplines scolaires.

Tous les temps du projet, y compris ceux de préparation et de valorisation, doivent être envisagés comme des occasions de travailler le lien entre l'expérience du voyage, les savoirs scolaires et les savoirs-être. Cela signifie notamment que les élèves doivent être associés activement à la préparation du voyage et que la dynamique pédagogique impulsée lors du voyage doit être prolongée au sein de la classe et à l'échelle de l'établissement.

Les objectifs pédagogiques visés par le projet doivent être précis et les étapes du voyage un moyen de les atteindre.

Un projet qui s'inscrit dans la durée : le projet doit se dérouler sur deux années scolaires minimum, comprendre au moins un voyage scolaire et plusieurs actions (sortie scolaire, exposition...) qui constitueront des jalons d'étapes du projet.

L'ouverture culturelle doit être tangible : le projet doit comprendre un échange linguistique et/ou autour d'un thème avec des correspondants (sur place ou par voie électronique, en amont ou pendant le voyage).

Vous êtes à la recherche de partenaires pour organiser un projet pédagogique européen ? Vous cherchez des correspondants pour vos élèves ? Pensez à www.eTwinning.fr !

Missions

eTwinning est une action transversale du programme de la Commission Européenne « Education et Formation tout au long de la vie ». Ce programme, lancé en 2005, encourage la coopération pédagogique en Europe via l'utilisation des TICE. eTwinning offre ainsi aux enseignants des 33 pays participants la possibilité d'entrer en contact pour mener des projets d'échange à distance avec leurs élèves. Ce dispositif se caractérise par sa grande flexibilité, autant en ce qui concerne le nombre de partenaires possible, que les langues d'échange (il y en a 23 à l'heure actuelle), les thématiques, la durée des projets, les outils utilisés, etc.

Outils à disposition

Base de données des enseignants inscrits : elle permet de rechercher des partenaires de travail selon des critères tels que la langue de travail, l'âge des élèves, les thématiques, les disciplines, ou encore les pays.

Outils de communication et d'échange : ils sont entièrement gratuits et sécurisés. La plateforme « TwinSpace », à la croisée de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) et du blog, regroupe des outils collaboratifs : partage de documents, d'images, de contenus web types vidéo, messagerie interne, chat, forum, etc. Les enseignants utilisent les fonctionnalités qu'ils veulent et modèrent leur espace.

Diverses ressources : elles aident les enseignants à préciser leur projet en amont : kits de projets ou d'activités, témoignages, exemples. Mais aussi à mener et valoriser le projet tout au long de sa durée.

Accompagnement technique et pédagogique

L'accompagnement proposé aux enseignants peut aller d'une assistance à distance à différentes formations.



Le projet doit être restitué et valorisé : la commission privilégiera les projets qui prévoient une véritable valorisation pédagogique et s'appuieront sur plusieurs actions impliquant les autres élèves du collège, les familles, des représentants de la ville, ou des membres associatifs.

Pour les voyages associant des Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE), le Conseil général s'engage à remplacer l'agent sur la durée du séjour. Cette nouvelle mesure a pour objectif de réaffirmer le rôle de ces agents dans la communauté éducative.

Le projet doit rayonner au sein de l'établissement : il doit impliquer le plus grand nombre d'élèves : au moins deux groupes classes doivent bénéficier du voyage scolaire et la commission privilégiera les projets associant les autres élèves de l'établissement lors de sorties préparatoires et/ou lors de temps forts du projet. Il doit associer dans son ensemble la communauté pédagogique. Une attention particulière sera portée à la composition de l'équipe organisatrice : parité homme/femme, diversité des profils professionnels - enseignant, CPE, ATTEE.

L'équilibre sur le territoire : la commission veillera également à maintenir un équilibre dans l'attribution des subventions entre l'ensemble des collèges du département.



(ci-dessus)
Sardaigne : l'autre Italie. La richesse et la diversité d'un patrimoine méconnu.
Collège Jean Jaurès à Saint-Ouen



(ci-dessus)
Projet de séjour à Fribourg
Collège Raymond Poincaré à La Courneuve

Voyage culturel à Londres
Collège Pablo Neruda à Aulnay-Sous-Bois

Comment est déterminé le montant de la subvention ?

Le montant de la subvention est déterminé par la commission en fonction du budget du projet présenté et de la demande de financement faite par le référent. La commission tient également compte de la participation financière dévolue aux familles, du critère de classement des établissements (RSS, REP+...) et de celui de la spécificité des publics (ULIS, SEGPA...).

Pour les projets de deux ans la subvention sera d'un montant maximum de 20 000 € tandis que les projets de trois ans pourront recevoir jusqu'à 30 000 €.

Comment présenter un projet ?

Vous devez compléter un formulaire de demande de subvention sur www.odysseejeunes.com.

Avant de compléter ce formulaire, vous devez obtenir l'accord de votre chef d'établissement ou la délibération du Conseil d'administration de l'établissement donnant son accord sur le projet (vous aurez besoin de l'un de ces documents pour finaliser votre demande).

Ce que nous allons vous demander...

Des informations sur vous et votre projet : les coordonnées du collège organisateur (l'établissement qui recevra la subvention), des coordonnées pour vous contacter, le nombre d'élèves concernés et leurs niveaux, la destination et les dates du voyage, le nombre et la fonction des accompagnateurs, la durée du projet etc...

Quels sont les objectifs pédagogiques ? Quelles sont les notions abordées ? Quelles sont les actions prévues sur la durée du projet ? Quel est le programme prévu du voyage ? A-t-il été élaboré en concertation avec vos élèves ? Quelle restitution envisagez-vous ? Quel est le budget prévu ? Quel est le montant de la subvention souhaitée ?



Quand présenter votre projet ?

Vous devez présenter votre projet entre le 09/03/2015 et le 06/04/2015 ou entre le 14/09/2015 et le 16/10/2015.

L'annonce des décisions et le versement de la subvention

Les décisions de la commission seront communiquées au référent, par email, dans les deux mois qui suivent la clôture de l'appel à projets.

Pour les projets retenus par la commission, le référent recevra également une convention mentionnant le montant de la subvention annuelle et la durée du soutien. Il devra transmettre ce document au chef d'établissement qui devra le signer et le transmettre à l'équipe d'Odyssée Jeunes.

Le premier versement interviendra quelques semaines après la signature de la convention sur le compte du collège et pour lequel le référent aura transmis un relevé d'identité bancaire.

Chaque année, pour permettre le versement de la subvention, le référent devra transmettre à l'équipe d'Odyssée Jeunes un bilan de l'année faisant état de l'avancement du projet et comportant un volet financier.

Le concours de carnet de voyage

Chaque année, les partenaires du programme organisent un concours de carnets de voyage destinés à l'ensemble des groupes qui participent au programme Odyssée Jeunes.

Votre groupe doit constituer son carnet de voyage ou un blog et l'envoyer avant le 25/05/2016.

Votre groupe gagnera peut-être un iPod pour chaque élève et un appareil photo pour son établissement !

Pour connaître les modalités de participation, consulter le site Internet du programme sur www.odysseejeunes.com.



Qu'est-ce qu'un carnet de voyage?

Ecrit au jour le jour ou tout simplement au retour, le carnet de voyage est un récit qui raconte ou évoque les étapes du voyage. En général, il est illustré de photographies ou de croquis mais également de tous les documents collectés pendant le voyage comme des cartes postales, un billet de train ou encore un ticket d'entrée à un musée... Le récit de voyage est un style qui laisse aux auteurs de larges possibilités d'exprimer leur créativité. Pourquoi ne pas raconter le voyage sous forme de bande dessinée? Vous préférez la photographie en noir et blanc? Votre groupe est complètement libre!

Un carnet de voyage, c'est aussi le moyen de prolonger l'expérience du voyage et de la partager avec les parents d'élèves et les autres élèves du collège.

Comment réaliser le blog du voyage?

Très facile à créer et à manipuler, le blog est le support idéal pour valoriser votre projet.

Il vous permettra de mobiliser vos élèves autour de la rédaction et de la publication d'articles, d'images ou de vidéos mais également de tenir informés les autres élèves du collège, les parents d'élèves et tous les partenaires de votre projet. Il existe de très nombreuses plates-formes gratuites comme www.over-blog.com, www.wordpress.com ou encore www.blogger.com.

N'hésitez pas à jeter un oeil sur d'autres blogs de voyage pour vous en inspirer.

Quelques conseils

Restez concis et accessible: Internet vous offre la possibilité de toucher un large public, veillez donc à ce que votre blog reste clair et accessible à tous. Evitez par exemple d'utiliser des sigles ou des acronymes sans explication. Explorez les possibilités du multimédia: vidéo, photos, illustrations... Tous ces supports peuvent être postés sur votre blog et contribueront à le rendre vivant en attirant des visiteurs. Veillez simplement à disposer des autorisations des personnes qui sont éventuellement représentées sur ces supports. Une ligne éditoriale: le succès de votre blog repose sur la qualité des informations qu'il contient et sur la régularité de leur publication. Prévoyez donc un calendrier pour organiser les publications en fonction de l'actualité de votre projet et formez un petit comité éditorial pour piloter la création du contenu.



(ci-dessous)
Venise, la Sérénissime, un musée à ciel ouvert
Collège Jean Lolive à Pantin



Faites-nous signe...

Vous êtes enfin parti, n'oubliez pas de nous envoyer une carte postale depuis votre destination!

Vous aurez sûrement mille choses à organiser mais ce sera la preuve pour nous que votre projet a bien abouti et votre carte sera publiée sur le site:



Voici notre adresse:

Conseil général de la Seine-Saint-Denis
Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Programme Odyssée Jeunes
Hôtel du département
93006 Bobigny Cedex

Contact

Pour toute question concernant le fonctionnement du programme ou concernant une demande de subvention, envoyez vos messages et vos questions grâce au formulaire sur:

<http://www.odysseejeunes.com/s/Contact>

Comment organiser votre projet ?

Voici quelques points que vous devez avoir en tête au moment de la préparation de votre projet. Ces recommandations s'appuient sur les expériences déjà conduites au travers du programme Odyssée Jeunes ainsi que sur les circulaires et notes du Ministère de l'Education nationale relatives à l'organisation des voyages scolaires que nous vous conseillons de consulter sur educsol.education.fr et sur odysseejeunes.com/programme.

(ci-dessous)
Multiculturalisme et citoyenneté à Londres
Collège Olympe de Gouges à Noisy-Le-Sec

Les formalités administratives

Pour organiser la sortie de l'établissement ou du territoire, nous vous recommandons de débiter les demandes d'autorisations parentales et de sortie du territoire quelques mois avant le départ. Vous devrez vous assurer que l'ensemble de vos élèves dispose d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport lorsque la destination est en dehors de l'espace Schengen) en cours de validité. Les élèves qui sont ressortissants d'Etats tiers à l'Union européenne doivent se munir, en fonction de leur situation, d'un document de circulation pour étranger mineur ou d'un titre d'identité républicain. Si plusieurs de vos élèves sont dans cette situation, le chef d'établissement peut demander la création d'un document collectif de voyage à la préfecture qui tient lieu de passeport collectif et de visa d'entrée sur le territoire de la plupart des autres Etats membres de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011.

Chaque élève devra également disposer d'une autorisation parentale l'autorisant à participer à un voyage scolaire et, en fonction de la destination de votre voyage, l'autorisant à sortir du territoire français (les élèves qui disposent d'un passeport peuvent en être dispensés). Pour la sortie du territoire français, le chef d'établissement doit, après avoir obtenu les autorisations parentales, demander une autorisation collective de sortie du territoire auprès de la préfecture. Si vous souhaitez connaître les étapes nécessaires à l'établissement de ce document, vous devez consulter la circulaire n°81-46 et n°81-252 du 9 juillet 1981.

Pour certaines destinations, vos élèves devront faire une demande de visa. Pour connaître la liste des pays concernés et les formalités d'entrée et de séjour dans ces pays, vous devez consulter le site Internet du Ministère des Affaires étrangères : diplomatie.gouv.fr.



Dans votre espace personnel dans la Communauté Odyssée Jeunes (accessible depuis le site Internet du programme), une application...

Les financements

Votre établissement dispose de plusieurs moyens pour financer le voyage scolaire :

Les crédits alloués par l'État : crédits pédagogiques ou dotations d'aide aux projets.

Les aides attribuées par la ville de votre établissement et la région : le chef d'établissement et les élus du conseil d'administration pourront sûrement vous orienter ou vous appuyer dans cette démarche.

Les contributions du foyer socio-éducatif (FSE) au collège.

Les dons d'entreprises privées : les entreprises privées, de proximité en particulier, peuvent contribuer au financement d'un déplacement dans la mesure où cet apport n'est pas assorti d'une obligation publicitaire. Pour les démarcher vous pouvez mobiliser les élèves ou encore leurs parents qui pourront peut-être faire appel aux entreprises dans lesquelles ils travaillent ou qu'ils connaissent.

Soirée ou repas sur le thème du voyage, vente de gâteaux, tombola ou encore opération paquets cadeaux dans les magasins... ces activités peuvent vous permettre de collecter des fonds tout en valorisant votre projet.

Vous pouvez également faire appel au public en organisant une collecte de dons sur Internet. De nombreuses plateformes sont disponibles, telles qu'Ulule ou KissKissBankBank.

Les ressources propres de l'établissement : un établissement peut financer sur ses ressources propres ou en mobilisant le fonds de roulement, avec l'accord du conseil d'administration, tout ou partie des dépenses engendrées par un déplacement.

La contribution financière des familles : la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 rappelle qu'elle ne peut être demandée que dans le cas des sorties scolaires facultatives et que son montant doit être raisonnable et l'article L. 551-1 du code de l'Éducation dispose que « les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves ». Ce point est un critère très important pour la commission du programme qui sera très attentive à la participation demandée aux familles indiquée dans votre budget.

La contribution financière des familles est fixée par une délibération du conseil d'administration de l'établissement. Son montant est fixe et ne doit pas être compris dans une fourchette. Il ne peut être modifié que par une délibération du conseil d'administration. Les parents qui rencontrent des difficultés doivent être informés de la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre des fonds sociaux dont dispose l'établissement.

Dans les EPLE, les parents d'élèves ont la possibilité de remettre des chèques vacances à l'établissement pour régler le coût des sorties et voyages scolaires facultatifs. La note de service n° 2005-205 du 30 novembre 2005 portant agrément des EPLE auprès de l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) donne les précisions utiles à ce sujet.

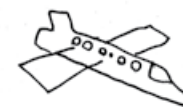
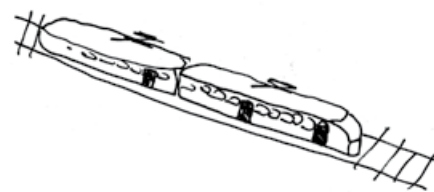
Le transport

Le transport est une étape importante du voyage, elle marque le début et la fin du voyage, voici quelques conseils pour l'organiser. La circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 indique que le transport des élèves et des accompagnateurs, en particulier à l'étranger, doit être assuré par un conducteur professionnel.

Vous trouverez de très nombreux transporteurs et agences de voyage sur le marché, n'hésitez pas à en contacter plusieurs afin de leur demander des devis et sélectionner la meilleure offre. Si les dates de votre voyage sont susceptibles de changer, n'hésitez pas à l'indiquer à votre prestataire qui pourra simplement mettre une option sur les dates envisagées.

Vous pouvez en outre faire appel à des organismes qui se chargeront non seulement du transport mais aussi de l'hébergement et de l'organisation de certaines activités. L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques a identifié un certain nombre d'organismes de qualité que vous pourrez interroger. Pour consulter cette liste lofficel.org.

Enfin, voici quelques points soulevés par des enseignants à ne pas oublier : prévoir des occupations pendant le trajet, prévoir des temps de pause, anticiper le mal des transports, fixer des règles pour les bagages, veiller à intégrer le chauffeur dans le groupe...



Les assurances

La circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 rappelle que, dans le cas d'une sortie scolaire obligatoire, l'assurance n'est pas exigée mais reste recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

En revanche, dans le cas d'une sortie ou d'un **voyage scolaire** à caractère facultatif, **l'assurance de l'élève est obligatoire**. Elle doit garantir les dommages que celui-ci pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels). En outre, dans le cas d'une sortie scolaire obligatoire, l'assurance n'est pas exigée mais reste recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Le chef d'établissement peut éventuellement souscrire un contrat collectif d'assurance de responsabilité civile pour les élèves participant à la sortie ou au voyage.

En cas de déplacement hors du territoire français, les parents ont tout intérêt à souscrire pour leur enfant une assurance individuelle accidents corporels valable à l'étranger. Il leur appartient de vérifier précisément les termes du contrat d'assurance qu'ils ont souscrit, afin de connaître les modalités de prise en charge de leur enfant (les conditions d'un rapatriement, par exemple).

S'agissant de l'assurance maladie, pour une sortie ou un voyage scolaire en Europe, il est fortement recommandé que les parents d'élèves se procurent pour leur enfant la carte européenne d'assurance maladie, qui est individuelle et nominative. Elle atteste des droits à l'assurance maladie et permet de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Pour une sortie ou un voyage scolaire hors d'Europe, seuls les soins urgents imprévus peuvent éventuellement être pris en charge. Les frais médicaux doivent être réglés sur place, sans présentation de document spécifique, et les justificatifs doivent ensuite être fournis à la caisse d'assurance maladie française au retour, qui appréciera si le remboursement des soins peut être accordé et dans quelle mesure.

Pour s'assurer de toujours disposer des documents justificatifs, certains enseignants les numérisent à l'aide d'un scanner et les sauvent sur une clé usb ou les envoient sur leur messagerie électronique.

Les derniers conseils

Prévoir les spécificités des régimes alimentaires des élèves, contrôler si l'accueil dans les familles se passe bien, prévoir les conditions de **repos** (durée, horaire du réveil...), sécuriser les affaires, définir des règles pour l'argent de poche, les téléphones portables...

Pour en savoir plus sur les voyages scolaires, n'hésitez pas à consulter l'étude disponible sur le site Internet du programme.



(ci-dessus)
Sardaigne: l'autre Italie. La richesse et la diversité d'un patrimoine méconnu.
Collège Jean Jaurès à Saint-Ouen

www.odysseejeunes.com



**FONDATION
BNP PARIBAS**

Sous l'égide de la Fondation de France



académie
Créteil



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis